

Image not found or type unknown



Frais de notaire sur la soulte

Par **evluem**, le **16/03/2015** à **19:34**

Actuellement en insistance de divorce mon mari me rachète ma part de la maison car il ne veut pas la vendre

Mon notaire m'a dit que je devais payer des frais de notaire par rapport à la soulte que je recevrai et qui représentera la moitié du prix de vente estimé .

Je pensais que c'était à mon mari de payer ces frais puisque c'est lui l'acquéreur de ma part
Il me semble que lors d'un achat immobilier c'est l'acquéreur qui prend en charge les frais de notaire